



Accès à l'eau salubre et à l'assainissement : 6^{ème} Objectif mondial de développement durable

ALERTE SUR LA SITUATION D'ENFANTS A TOULOUSE

Le 22 MARS, Journée Mondiale de
l'Eau, unissons-nous pour exiger la
fin de la pauvreté en eau à Toulouse



De septembre 2014 à Février 2016, malgré des demandes claires et précises, des enfants qui restent privés du minimum vital.

Plusieurs associations membres du Collectif Solidarité Roms 31 font état de points d'inquiétude sur la situation d'enfants et de leurs familles habitant sur des bidonvilles à Toulouse : conditions de vie indignes, pas d'amélioration depuis 2 ans ni projets d'amélioration prévus.

Lettre du Collectif Solidarité Roms 31 (CSR 31) à Monsieur le Maire de Toulouse, 08 septembre 2014 :

"...Lors de nos interventions journalières, nous constatons un accès à l'eau potable et à l'assainissement très problématique créant un facteur de risques supplémentaires pour ces familles (...) Dans le cadre de vos responsabilités de Maire, nous attendons un **engagement à mettre en œuvre un raccordement temporaire des bidonvilles et squats tant pour l'accès à l'eau que l'assainissement et l'évacuation des déchets**. Cela permettra aux familles d'assurer un quotidien sécurisé et digne dans l'attente de solutions acceptables pour tous dans le respect des personnes..."

Lettre du CSR 31 à Monsieur le Maire de Toulouse, 28 novembre 2015 :

« ... Au moins 250 enfants sont contraints de grandir sans accès à l'eau potable, sans alimentation sécurisée en électricité, sans toilettes... »

Témoignages des familles recueillis par les associations :

- « Comment ne pas tomber malade avec tous ces déchets autour de nous et sans toilettes... »
- « J'ai peur que les rats viennent la nuit mordre mon enfant... »
- « Il n'y a pas d'eau ici. J'achète de l'eau en bouteille pour le bain de mon bébé qui a 2 semaines... »
- « Mes enfants sont inscrits à l'école, mais souvent je ne peux pas les y amener, car je n'ai pas pu les laver... »

*L'accès à
l'eau : le
minimum vital
de l'existence
de toute vie
humaine*



Ce droit fondamental est reconnu au plus haut niveau. L'OMS préconise entre 20 et 50 litres d'eau par personne et par jour pour répondre aux besoins immédiats et à moyen terme.

- «Le droit à un assainissement et une eau potable propre et salubre est un droit fondamental essentiel au plein exercice du droit à la vie» Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, juillet 2010.

- La Loi du 7 février 2011 renforce la solidarité des communes dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement des personnes en situation de précarité

<http://www.endwaterpoverty.org/campaign/water-action-month-march-2016>



Rencontre du CSR 31 et des habitants des bidonvilles avec M. Daniel Rougé, Maire adjoint en charge de la Politique des solidarités, 11 janvier 2016 :

Le respect du droit au logement à la charge de l'Etat et des collectivités territoriales suppose la mise à disposition d'un logement décent. Lorsqu'il n'est pas possible de mettre à disposition immédiatement un logement, des solutions alternatives sanitaires adaptées et durables doivent être trouvées et en attendant celles-ci, des dispositifs compatibles avec le minimum vital doivent être mis en place. Nous demandons le **respect des droits des enfants Roms à mener une vie familiale stable et sécurisée dans une ville ayant renouvelé et signé la convention de l'UNICEF "Ville amie des enfants"** à l'automne 2015.

Réponse de M. Rougé : la Mairie est engagée dans un projet structuré d'hébergement en habitat à moyen terme (6 mois) et concernant une minorité des habitants actuels en bidonvilles. Aucune proposition n'est apportée pour permettre un accès rapide à l'hygiène et la salubrité de tous les autres habitants.



Terrain de Jules Raimu en janvier 2016



Nouvelle lettre du CSR 31 à Monsieur le Maire de Toulouse, le 25 janvier 2016 :

« ...Nous insistons sur **l'obligation pour la municipalité d'assurer un accès à l'eau à tous les habitants de la commune**, qu'il s'agisse de terrains communaux ou privés. Sur des lieux de vie tels chemin de Gramont, rue Jules Raimu, chemin de Ginestous, Toulouse-Lautrec, et d'autres encore, les familles dont des **femmes enceintes, des enfants et des malades ne disposent d'aucun accès à l'eau...** »

Réponse de Monsieur le Maire au CSR 31, le 9 février 2016 :

Refus d'implantation sur les bidonvilles d'équipement garantissant l'accès à l'hygiène et la dignité au motif que « la maîtrise d'un site ne peut pas être partielle » et du fait d'un risque de « ghettoïsation supplémentaire ».



Terrain de la Flambère en Mars 2016



Des solutions à mettre en œuvre de toute urgence

Il n'est pas question pour les habitants ni les associations de vouloir pérenniser des conditions dégradantes. Mais les bidonvilles se sont développés faute d'autres réponses apportées par les pouvoirs publics.

Comme dans toute situation de crise, les habitants peuvent être approvisionnés par les autorités, par exemple à travers l'installation et l'approvisionnement de citernes d'eau potable ou par la distribution hebdomadaire d'eau minérale comme cela vient de se faire en région suite à un problème de circuit.

Il est également possible, avec l'aide des services techniques ou de Véolia, d'effectuer un raccordement au réseau de canalisation le plus proche et d'installer un robinet extérieur sur les terrains concernés ou encore de ré-ouvrir, pour certains des terrains, la borne à incendie avec un compteur pour réguler l'eau et éviter ainsi les pertes.

Concernant l'aménagement des terrains, des rencontres avec les maires de quartier et des élus locaux peuvent permettre d'évaluer au cas par cas des solutions concrètes, objectives et surtout utiles pour les habitants avec le soutien logistique des services municipaux concernés.

L'accélération de la mise en place de « structures réellement adaptées aux besoins » des personnes et préconisées par la MOUS (Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale) conduite par la Ville de Toulouse et la Préfecture passent par une concertation forte et réelle avec les habitants des bidonvilles et l'utilisation de **solutions temporaires de relogement dans les nombreux bâtiments inoccupés** de la ville déjà signalés par le CSR 31.